

Le « Plume-Tambour »

Bulletin municipal d'informations de Villiers-sous-Grez

Décembre 2007

N° 41

Le mot du maire



Encore un automne très riche en actualités artistiques à Villiers. Entre M.Pyl (artistes de cabaret), le salon du livre, l'exposition de peinture et sculpture, nous profitons de manifestations très diversifiées.
Un dîner dansant, le repas des anciens et le Noël des enfants, de très nombreux nouveaux titres à la bibliothèque complètent en fin d'année la vie festive de notre village.
En début d'année prochaine, je vous réunirai le 13 janvier pour vous présenter mes vœux et nous partagerons la galette.
Le recensement de la population doit avoir lieu en début d'année (voir le calendrier en dernière page), réservez le meilleur accueil aux agents recenseurs qui ne sont pas là pour vous porter préjudice mais pour vous aider dans votre tâche.
Il me reste à vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année.

Alain Champion

Sommaire

1-Le mot du maire
2-Conseil municipal du 26 octobre 2007
4-Qualité de l'eau
4-Schéma directeur d'Ile de France
9-Une Villaronne à l'honneur
10-1er Salon du livre et du Patrimoine
11-Livres achetés pour la bibliothèque, 4e salon d'automne
12– Carnet, M.Pyl, Ciné club, Agenda

Directeur de la publication : Alain Champion, maire
Rédacteur en chef : Jean-Paul Clément
Comité de rédaction : André Orts, Philippe Esclangon, Corinne André, Roger Magert, Francine Magert, Blanche Quilain
Mise en page : Philippe Esclangon
Tirage : mairie de Villiers-sous-Grez

Compte rendu du conseil municipal du 26 octobre 2007

Présents : Alain CHAMPION, Maire; Jean LEPAGE, André ORTS, Jean-Paul CLEMENT, Adjoints; Didier VIRATEL, Philippe ESCLANGON, Gérard COLAS Liliane VIRON, Anne-Marie THIBAUT, Corinne ANDRE, Roger MAGERT, Conseillers.

Absent excusé : Laurent MAYOUD donne pouvoir à Roger MAGERT

Secrétaire : André ORTS

Approbation du compte rendu du 10 août2007.

DÉLIBÉRATIONS

Arrêt du projet de **PLAN LOCAL D'URBANISME** et bilan de concertation

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles la révision a été élaborée. Il explique à quelle étape de la procédure se situe le projet de révision et présente le dossier.
Il informe par ailleurs, le Conseil Municipal, des modalités selon lesquelles la concertation s'est effectuée, en application de l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme, tout au long de la procédure de révision.
Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.123-9, L.300-2 et R.123-18
Vu la délibération en date du 27 mars 1986 ayant approuvé le Plan d'Occupation des Sols
Vu la délibération en date du 27 mai 2002 ayant prescrit la révision du document d'urbanisme.
Vu le bilan de la concertation présenté par le Maire suite à la mise à disposition du projet de PLU tout au long de la procédure de révision et la réalisation de deux réunions publiques
Vu le débat au sein du conseil municipal sur les orientations d'aménagement du projet de PLU en date de 22 juin 2007.
Vu la délibération en date du 17 février 2006 arrêtant le projet de PLU et tirant le bilan de la concertation.
Vu l'avis défavorable des services en date du 29 mai 2006 et les nécessaires adaptations à apporter au dossier de Plan Local d'Urbanisme.
Considérant que le projet de PLU est prêt, après modifications, à être transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à son élaboration et aux personnes qui ont demandé à être consultées

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire

- Considérant que les personnes qui se sont exprimées lors de la concertation et plus principalement lors des deux réunions publiques n'étaient de nature à remettre en question le projet de Plan Local d'Urbanisme
- Considérant que conformément aux dispositions de l'article L.123-9 du code de l'Urbanisme, un débat a eu lieu au sein du Conseil Municipal sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable
- Considérant que le projet de Plan Local d'Urbanisme est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à la révision et aux organismes qui ont demandé à être consultés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide

Article 1. de tirer le bilan de la concertation sur le projet de révision du POS transformé en PLU
Aucune des observations émises tout au long de la concertation et lors des deux réunions publiques n'étant de nature à remettre en cause les orientations retenues, le conseil municipal considère ce bilan favorable.

Article 2. d'arrêter le projet de révision du PLU de la commune de VILLIERS-SOUS-GREZ, tel qu'il est annexé à la présente.

Article 3. de soumettre pour avis le projet de Plan Local d'Urbanisme à l'ensemble des personnes publiques associées à la révision :
- aux services de l'Etat (DDE, DDAF, DDASS, DIREN, Inspection académique)
- aux autres personnes publiques ayant demandé à être associées sur le projet de PLU (aux Président du Conseil Régional, du Conseil Général, du SIEP de Fontainebleau, du PNR du Gâtinais, de la Chambre de Métiers, de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre d'Agriculture)
- aux autres personnes publiques ayant demandé à être consultées sur le projet de PLU (Autoroutes Paris Rhin-Rhône, Communes de Bourron-Marlotte, de Recloses, de La Chapelle la Reine, d'Ury

La présente délibération annexée de trois exemplaires du projet de P.L.U. arrêté sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Fontainebleau

Conformément au dernier alinéa de l'article L.300-2 du code de l'urbanisme, le dossier définitif du projet de révision, tel qu'arrêté par le Conseil Municipal, est tenu à la disposition du public.

Conformément à l'article R.123-18 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois.

QUALITE DE L'EAU
DEROGATION AUX LIMITES DE QUALITE

L'eau distribuée dans la Commune de Villiers-sous-Grez a présenté, au cours des dernières années, un dépassement concernant les limites de qualité définies dans le Code de la santé Publique aux articles R.1321-1

et suivants et à l'annexe 13.1, pour les paramètres « pesticides (déséthylatrazine) ».
Ne disposant pas à ce jour de moyens raisonnables pour ramener les teneurs en pesticides en deçà des limites de qualité, Monsieur le Maire propose le programme d'action suivant :
- la demande d'assistance à Maître d'ouvrage à la DDAF
- consultation et le choix d'un Maître d'œuvre, à échéance du 31 janvier 2008
- réalisation d'une étude et l'établissement d'un projet, à échéance du 31 mai 2008 ;
- demande et obtention de subventions, à échéance du 31 mai 2009 ;
- consultation et le choix d'une entreprise pour réalisation des travaux, à échéance du 31 octobre 2009
- réalisation des travaux à échéance du 30 septembre 2010
Sur la base de ce programme d'action, le Conseil Municipal, après délibération DECIDE à l'unanimité de déposer une demande de dérogation aux limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine au titre des articles R.1321-31 à R.1321-36 du Code de la Santé Publique.
Cette dérogation, si elle est accordée, permettra de ne pas être dans la situation de délivrance d'eau non conforme au regard des limites de qualité du Code de la santé Publique.

DEVIS

- M. DUARTE : Le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis présenté par M. DUARTE pour un montant approximatif de 970€HT concernant la mise aux normes de matériels électriques du foyer, appartenant à la commune.
- CORDO-BACHES : Les travaux de remise en état et de création des rideaux de scènes intéressent le conseil municipal. Il prendra sa décision dans la mesure où une subvention du conseil général sera accordée. Monsieur le Maire est chargé de la demander.

DEMANDE DE REMBOURSEMENT

Le conseil municipal accepte de rembourser à l'Amicale Villaronne la somme de 1400€, montant des frais avancés par l'Amicale pour les manifestations d'automne (Tour de chant de M. PYLS et Salon du Livre et du Patrimoine).

Le conseil municipal décide d'accorder une subvention de 50€ à l'association « Union Sportive Nemours Saint Pierre Sport Adapté » où évoluent les jeunes Fabrice (en section basketball) et Rémi DESRUES, en équipe handisport. Rappelons que Rémi a obtenu une qualification en judo au niveau du Championnat de France.
Cette somme sera réglée sur l'article 6574.

MOTION SUR LA SUPPRESSION DU TGI DE FONTAINEBLEAU

Le conseil municipal rejette par 3 voix contre, 1 pour et 7 abstentions, le projet de motion proposé par Monsieur le Maire de FONTAINEBLEAU concernant l'avenir du Tribunal de Grande Instance de FONTAINEBLEAU.

INFORMATIONS

SALON DU LIVRE ET DU PATRIMOINE

Jean-Paul CLEMENT rend compte du très vif succès qu'a rencontré le 1er salon du livre et du patrimoine organisé par la Municipalité et l'Amicale Villaronne le 30 septembre dernier et auquel la plupart des conseillers ont assisté.
Compte tenu de ce qu'il a été rempli 80 questionnaires (50% par des villarons, 50% pour l'extérieur), ce qui représente en familles environ 200 personnes, on peut penser qu'il est venu entre 400 et 500 visiteurs, puisque de nombreux participants n'ont pas rempli le questionnaire.
Les libraires sont très satisfaits puisqu'il a été vendu plus de 400 ouvrages (dont 120 pour Bernard GIRAUDEAU) et tous les auteurs ont également dédicacé et vendu entre 15 et 40 ouvrages.
Tous sont prêts à participer à un deuxième salon, et l'Amicale Villaronne propose au Conseil municipal, de façon à réussir l'opération « concours de nouvelles pour les jeunes », d'organiser le 2ème salon du Livre et du Patrimoine le dimanche 15 mars 2009.
Le Conseil municipal adopte cette date en principe, laissant le soin à la prochaine municipalité de le confirmer.

SYNDICAT MIXTE D'ETUDE ET DE PROGRAMMATION DE FONTAINEBLEAU ET DE SA REGION (SMEP)

La prochaine réunion du SMEP est fixée au 14 novembre 2007 et statuera définitivement sur le Plan Local de Déplacement de la région de FONTAINEBLEAU.

PARC NATUREL REGIONAL DU GATINAIS FRANÇAIS (PNR)

1-Présentation du diagnostic du territoire

La très grande partie de la longue réunion du Comité Syndical du PNR tenue le 18 Octobre a été essentiellement consacrée à la présentation par l'IAURIF du Diagnostic du territoire réalisé dans le cadre de la révision de la Charte.
Ce très remarquable et très long rapport n'a pas été remis, mais figure sur le site du PNR. Le Comité syndical ayant validé cette 1ère étape, décide de

démarrer la phase suivante de concertation pour l'élaboration de la prochaine Charte.

2-Schéma éolien

Après concertation avec les préfets de l'Essonne et de la Seine et Marne, le PNR a élaboré un schéma éolien, prévoyant des zones de sensibilité majeure non dérogatoires (dont nous faisons évidemment partie), zones de sensibilité majeure dérogatoires, et zones de sensibilité forte (essentiellement le plateau).

SCHEMA DIRECTEUR DE LA REGION ILE DE FRANCE (SDRIF)

Jean –Paul CLEMENT résume à grands traits le Schéma Directeur de la Région Ile de France qui est actuellement soumis à enquête publique jusqu'au 8 Décembre 2007 (Le Schéma Directeur est à la disposition des villarons qui souhaitent le lire et faire des observations sur le cahier d'enquête publique.
L'une des idées maîtresses est de densifier les zones déjà développées pour éviter des déplacements et donc d'avoir à construire de nouvelles liaisons.
Si ce projet est louable, il n'en reste pas moins que la région Sud-Est et la région Sud dont nous faisons partie, sont abandonnées.
Pour éviter les déplacements des Sud Seine et Marnais vers le nord, il faudrait une politique vigoureuse d'implantation d'activités des pôles tels que Fontainebleau-Avon et Nemours et un accompagnement plus important des initiatives culturelles de nos petites villes et villages.
Pour ne pas rester villes et villages dortoirs, il est indispensable de créer des activités, sans renoncer au principe de développement modéré qui nous est cher.
On trouve à peine esquisse ce principe dans le SDRIF.

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE 2007

Monsieur le Maire invite la population à se joindre au conseil municipal à l'occasion de la cérémonie traditionnelle du 11 Novembre qui aura lieu à 11h au Monument aux Morts et aux plaques commémoratives, Remise de diplômes de médaille du travail, et verre de l'amitié au Foyer rural à l'issue de la cérémonie.

REPAS DES ANCIENS

Le repas des anciens aura lieu Dimanche 2 décembre 2007 à 12h30 au foyer rural « Jean-louis GARBAN ».

NOEL DES ENFANTS

Le Noël des enfants aura lieu Dimanche 16 décembre 2007 à 14 h30 au foyer rural « Jean-Louis GARBAN »

AU SUJET DE L'EAU

Les 2 dernières analyses se sont révélées conformes, donc l'urgence pour la mise aux normes n'a plus lieu d'être. La qualité de l'eau étant tout de même proche des limites, les études vont se poursuivre mais cela se fera dans la sérénité et non dans l'urgence.

SCHÉMA DIRECTEUR DE LA RÉGION ÎLE DE FRANCE (SDRIF)

Tous les quinze ans environ, le Conseil régional d'Île de France élabore un Schéma directeur, document très important puisque les Schémas directeurs locaux (appelés actuellement Schéma de Cohérence Territoriale SCOT), où les Plans locaux d'urbanisme (PLU, autrefois appelés POS) doivent être compatibles avec les dispositions du SDRIF.

Naturellement, la préoccupation essentielle du SDRIF est de respecter les principes généraux du développement durable, ainsi naturellement que les principes généraux du Code de l'urbanisme, pour arriver à :

-L'équilibre entre renouvellement urbain et ouverture à l'urbanisation des espaces nécessaires pour répondre aux besoins en matière de logements et d'activités.
- la valorisation des espaces naturels
-la mixité fonctionnelle et sociale
-la préservation de l'environnement et la lutte contre les nuisances et les pollutions.

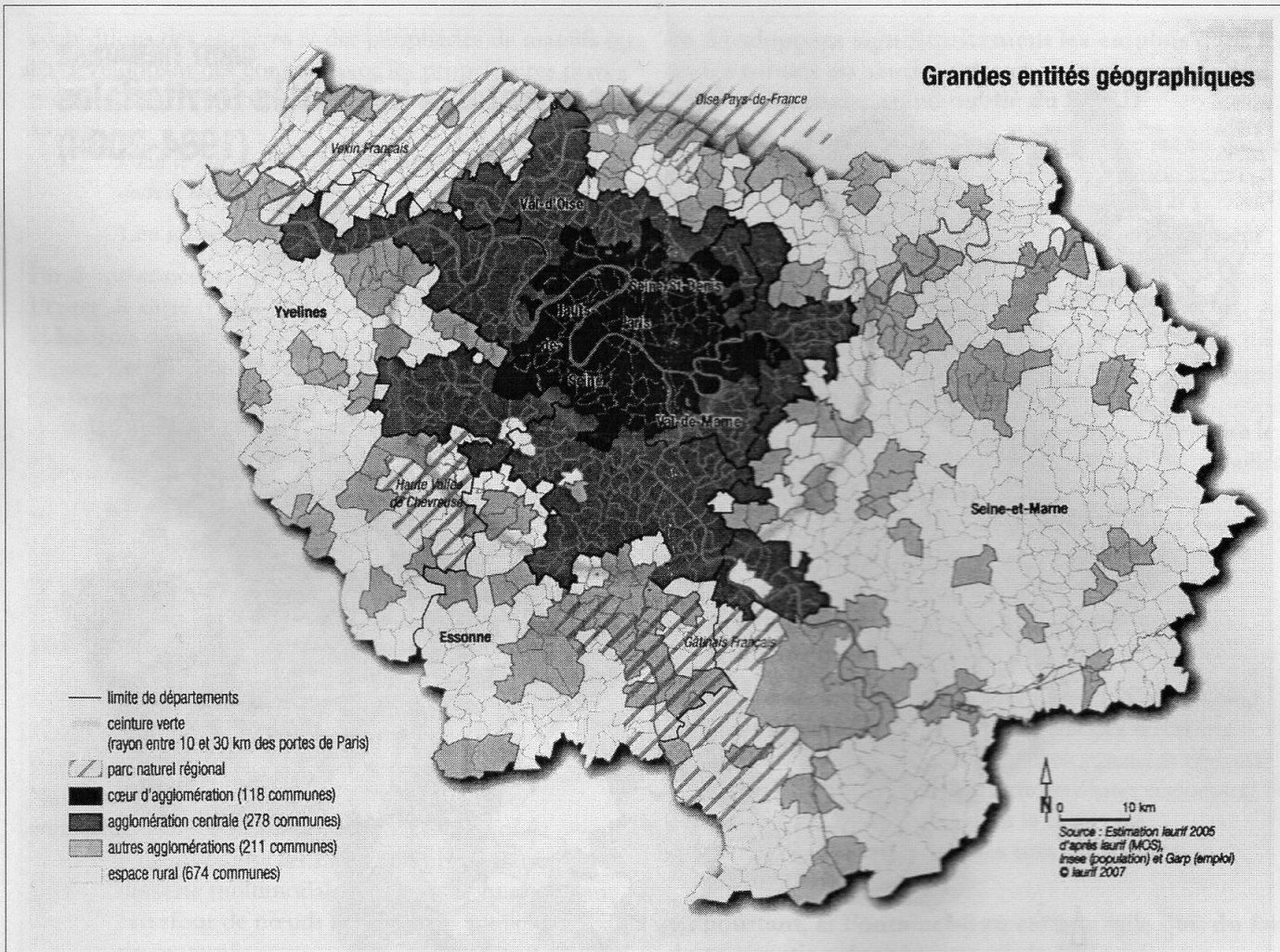
On peut souligner, dès le début de cette brève analyse d'un document de 200 pages que la carte ci-dessous démontre à l'évidence que l'un des objectifs du SDRIF est de développer le cœur de l'agglomération, sans beaucoup toucher aux 674 communes de l'espace rural dont la plupart se trouvent en Seine et Marne.

Les objectifs principaux du SDRIF sont :

--Construire 60.000 logements par an pour offrir un logement à tous les franciliens, soit 1.500.000 en 25 ans !
--doter la métropole d'équipements et de services de qualité
--préserver, restaurer, valoriser les ressources naturelles et permettre l'accès à un environnement de qualité
--accueillir l'emploi et stimuler l'activité économique, garantir le rayonnement international
--promouvoir une nouvelle politique des transports au service du projet régional

La solution choisie a été essentiellement de renforcer les pôles forts c'est-à-dire le cœur de l'agglomération Paris et départements de la petite couronne, avec quelques efforts de développement dans le nord de la Seine et Marne, le nord de l'Essonne, l'est des Yvelines.

Manifestement, on a largement oublié le Sud Est de la Seine et Marne (Provins et Montereau-Fault-Yonne ainsi



que le Sud de la Seine et Marne (Fontainebleau - Avon, Nemours).

Bien qu'ayant constaté que le revenu moyen après impôts par foyer fiscal avait baissé depuis 1984 dans le Sud Est de la Région,c'est à dire dans le Sud - Seine et Marnais par rapport au Nord- Ouest de la Région, aucun remède n'est proposé pour améliorer cette situation.

Bien que fustigeant les migrations alternantes, longues et coûteuses qui compliquent l'organisation de la vie quotidienne des ménages modestes et bi-actifs, rien n'est proposé pour renverser la vapeur

LES OBJECTIFS POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'ILE DE FRANCE

L'option qui a été prise, c'est celle de la densification et la lutte contre l'étalement urbain, tout en proclamant la recherche d'une meilleure organisation urbaine à l'échelle des bassins de vie.

A l'évidence, nous ne sommes pas un bassin de vie intéressant.

Pourtant, il est indiqué que :

> *« Pour la Seine et Marne, l'objectif de construction de logements prévus ne sera réalisable que s'il est cohérent avec le développement économique, le développement des équipements et celui des infrastructures de transport ».*

Bon principe qui malheureusement ne reçoit pas d'application dans la suite du rapport

Pour la Seine et Marne, alors qu'il était prévu dans le SDAURIF de 1994 la construction de 8.400 logements par an, (constructions réalisées de 6.700 logements), il est prévu pour le nouveau SDRIF la construction de 8.900 logements, ce qui est louable, mais malheureusement va profiter essentiellement au Nord du département.

Au demeurant, en ce qui concerne les communes rurales, elles ne participeront que dans la mesure de 4 % du total, c'est-à-dire 2.400 logements par an pour 674 communes de l'ensemble de la Région dont plus de la moitié se trouve en Seine et Marne (ce qui fait une moyenne d'un peu moins de 4 par village.)

Il est intéressant de prévoir

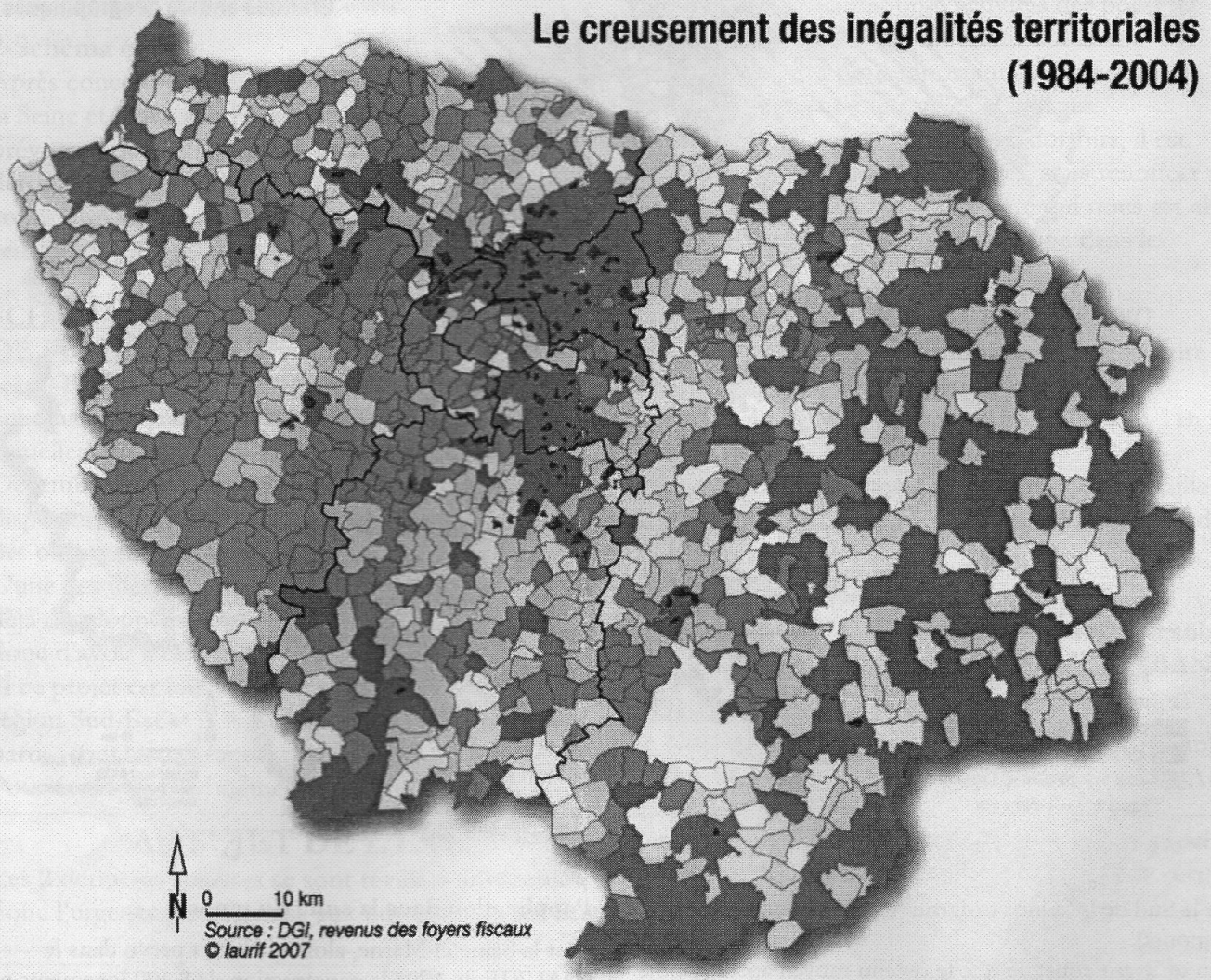
> *« Le développement et renforcement des sites de Meaux, de Sénart, Melun et Fontainebleau aux côtés des sites de Meaux, Vélizy, Rambouillet et Mantes la Jolie, pour ce qui est de la recherche et l'enseignement supérieur,* (Mais quels moyens auront les villes du Sud- Seine et Marnais ?)

Et de souligner que :

> « Dans les villages du secteur rural, la rentabilité économique rend difficile l'implantation de commerces et de services et qu'il convient de favoriser la mise en place de pôles multiservices

CARTE THÉMATIQUE

Le creusement des inégalités territoriales (1984-2004)



Typologie d'évolution du revenu par commune

Revenu moyen après impôt par foyer fiscal supérieur au revenu moyen régional en 1984

- l'écart s'accroît entre 1984 et 2004
- l'écart se réduit
- l'écart devient négatif

Revenu moyen après impôt par foyer fiscal inférieur au revenu moyen régional en 1984

- l'écart s'accroît entre 1984 et 2004
- l'écart se réduit
- l'écart devient positif

- zones urbaines sensibles

(associés en commerces et services publics) et d'assurer l'accessibilité aux pôles de services les plus proches.

C'est ce que nous prônons depuis des années, mais nous attendons en vain les aides concrètes.

On lit avec intérêt que l'on envisage

« La mise en place de pôles touristiques régionaux prioritaires hors agglomérations centrales (Sud Essonne, Fontainebleau, Seine et Loing, Grand Provinois,

Là encore, les moyens seront-ils donnés ?

Par ailleurs, il est agréable de voir citer

Centre International de Musique de Chambre de Fontainebleau (PRO QUARTET) et de lire que de nouvelles structures seront créées en faveur des musiques actuelles autour de Fontainebleau.

Mais la Culture, ce n'est pas seulement la Musique, c'est aussi le Théâtre, le Théâtre de rue, la Lecture (renforcement des bibliothèques) la Peinture, la Sculpture, etc. ..

Il est assez piquant de lire après l'énoncé d 'un grands principe : pérenniser les espaces boisés (24 % de la superficie générale) qu'il convient de poursuivre les

acquisitions des enclaves et des périphéries de massifs ou en développant des contrats avec les propriétaires privés (voilà un bon principe à retenir, d'autant plus qu'il est ajouté

« En ce qui concerne les forêts privées, des conventions doivent être envisagées ». !!!

Les adhérents de SAUVEBOIS apprécieront !

En ce qui concerne la recherche et l'innovation en Île de France, la carte (page 108) est bien dense et recouvre Paris et les trois départements de la petite couronne, Melun-sénart, Cergy-Pontoise, Marne la Vallée et une petite allusion est faite à Fontainebleau, alors qu'il y a là un pôle universitaire à développer d'urgence …

Il est louable de dire

« La réhabilitation des zones d'activités économiques (ZAE) existantes, et la création de ZAE sont indispensables au fonctionnement économique et à l'approvisionnement de l'Île de France.

Malheureusement, il est tout de suite introduit un bé mol :

« Cet impératif doit être concilié avec celui de la limitation des consommations foncières et l'émiettement des implantations »

Pourquoi ne pas préciser, pour notre région, que Nemours, notamment, est un lieu à développer économiquement, d'autant plus qu'il est indiqué :

« La localisation des ZAE doit privilégier une desserte multimodale et un positionnement au carrefour de nœuds autoroutiers actuels ou programmés »

Autoroute A7 et chemin de fer assurent à Nemours cette vocation.

En ce qui concerne les transports, un certain nombre de projets de l'Etat sont approuvés, d'autres (et qui nous concernent) sont désapprouvés par la Région Île de France, et spécialement le contournement nord de Melun qui, on le sait, divise élus et autorités de l'Etat.

L'objectif de « développer un réseau régional structurant émaillé d'itinéraires cyclables est tout à fait louable, d'autant plus qu'il semble que, sur la carte (page 124) figure un itinéraire venant de Milly, allant de La Chapelle la Reine à Bourron Marlotte en passant par Villiers-sous-Grez.

.LES ORIENTATIONS FONDAMENTALES POUR L'AMÉNAGEMENT DE L'ÎLE DE FRANCE

UN COEUR D'AGGLOMÉRATION MIEUX STRUCTURÉ ET DESSERVI

Les objectifs ne font que continuer la situation actuelle, sans chercher à la modifier sensiblement.

On l'a déjà vu, les 674 communes rurales de l'ensemble des 8 départements n'ont le droit de construire que 4 % du total des 60.000 logements, soit 2.500 logements par an, soit un peu moins de 4 par commune en moyenne.

Pourquoi ces chiffres, manifestement insuffisant ? Parce qu'on n'a pas cherché à modifier la tendance, en développant significativement les emplois dans les zones rurales ou semi rurales et spécialement le Sud Seine et Marnais, grand oublié du SDRIF

A l'exception des Yvelines, la Seine et Marne est en queue de peloton pour l'augmentation de la population active prévue, entre 2005 et 2030 (qui passe de 635.000 à 655 .000 personnes, soit 7 % du total de l'accroissement de la population active entre 2005 et 2030.
Si l'on envisageait le même rythme que le cœur de l'agglomération, on parviendrait à dépasser 700.000 personnes actives

Au contraire à l'horizon 2030, la majorité de nos concitoyens Sud Seine et Marnais continuera à prendre le train ou encombrer les routes et autoroutes pour travailler à Paris ou dans les départements de la petite couronne.
Il fallait faire du développement économique par la création d'activités la priorité absolue, le logement devant suivre et non l'inverse.

LA GÉOGRAPHIE STRATÉGIQUE ET PRIORITAIRE

Si Fontainebleau, Montereau, Nemours, le Val de Loing figurent dans le tableau des répartitions des territoires stratégiques structurants pour le développement régional (à la rubrique Espace rural et territoires inter régionaux) et Sénart, Melun, Val de Seine dans la catégorie Agglomération centrale dans les sites prioritaires,
Fontainebleau est oublié !

Et pourtant, si Fontainebleau est une ville qui, du fait de sa situation dans le cœur de la forêt, ne peut s'étendre beaucoup, elle peut jouer le rôle de pôle culturel de recherche et d'enseignement supérieur, puisqu'elle a déjà de nombreux Établissements.

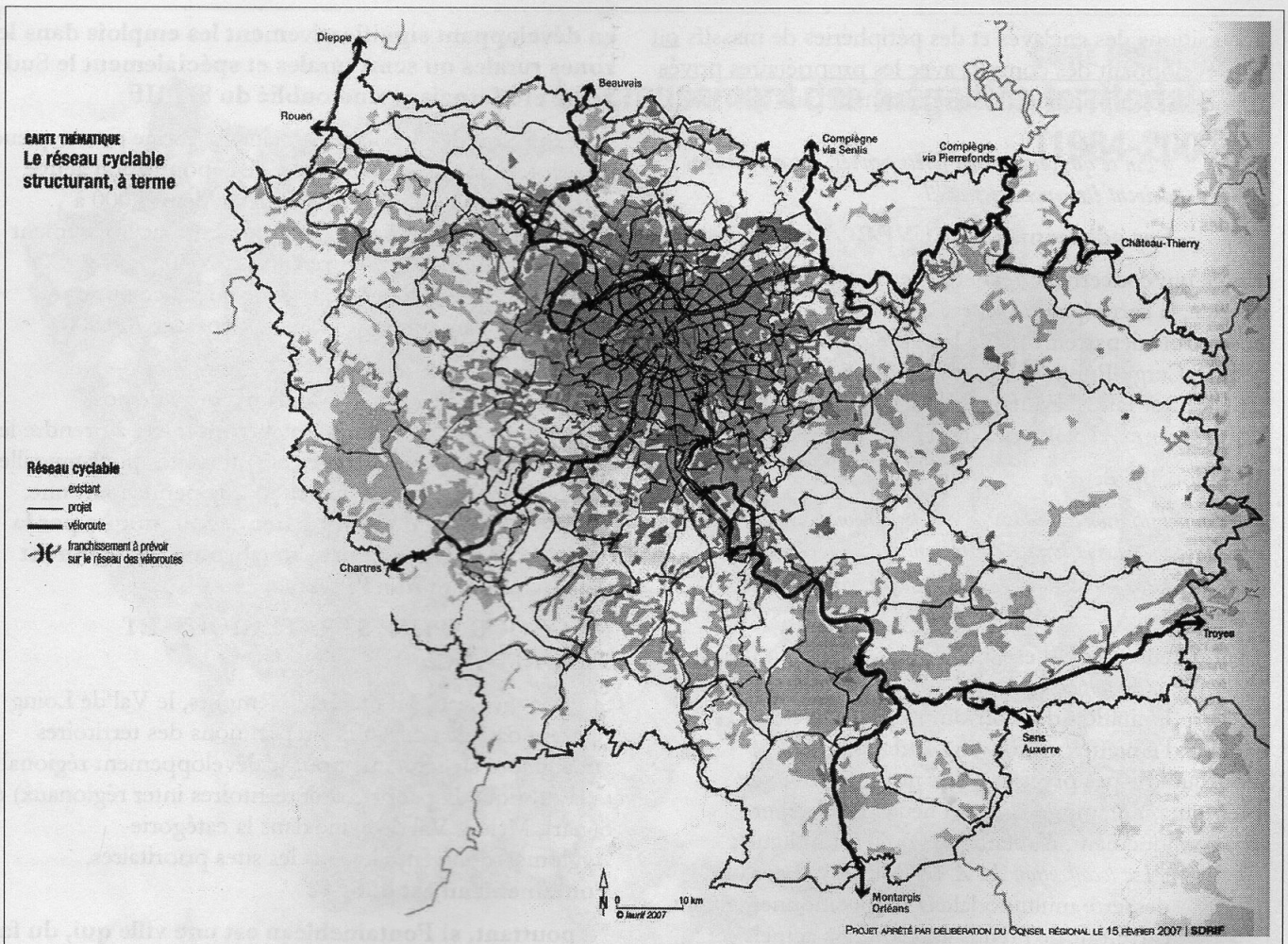
On peut souligner, cependant, une avancée intéressante ; si le fleuve (la Seine) et ses affluents (par exemple le Loing) ont été choisis comme « site stratégique, élément fédérateur du Projet Spatial Régional », ce n'est pas suffisant de valoriser le patrimoine, de développer le tourisme et les loisirs, il faut - et c'est la 3ème partie – associer le fleuve au développement économique et à la politique énergétique.

Voilà quelque chose qui va dans le bon sens… C'est d'ailleurs du bon sens.

LES DIFFÉRENTS FAISCEAUX

Bien qu'on veuille lutter contre le développement en taches d'huile, les auteurs adoptent le parti de diviser la Région en faisceaux Ouest, Nord, Est, et ceux qui nous intéressent, Sud Est et Sud puisque nous sommes à la limite des deux faisceaux.

N'aurait-il pas été plus judicieux de faire des cercles concentriques, comme le premier Schéma directeur l'avait fait en 1965 sous la direction de Paul Delouvrier, en créant des villes nouvelles (Melun-Sénart, Noisy le Grand, Cergy-Pontoise, etc., en aidant au développement des villes de la très grande couronne, Reims, Amiens, Rouen, Le Mans, Chartres, Orléans etc… et en essayant de définir des



liaisons transversales et tangentielles.

Pour le faisceau Sud Est, s'appuyer en priorité sur Provins, Montereau, Fontainebleau- Avon, Nemours et plus à l'ouest, Etampes en créant des pôles d'activités, en améliorant la circulation, aurait peut-être fixé une population active qui n'a d'autre alternative que de prendre le train à Nemours ou à Fontainebleau ou de nourrir … l'encombrement de l'A6.

Or, il est tout juste dit en ce qui concerne Fontainebleau et sa région que les territoires de Fontainebleau, de Montereau Fault Yonne , du grand Provinois doivent être confortés dans leur rôle structurant au sein du grand bassin de vie et par une diversification économique plus affirmée (laquelle ?)

En ce qui concerne le territoire de Nemours, Val de Loing qui constitue un pôle structurant, **j'ajoute majeur**, il est indiqué qu'il connaît de sérieuses difficultés économiques et sociales mais possède de bonnes opportunités qui devront être confortées (c'est une tâche prioritaire). **La région est-elle prête à aider à ce redéveloppement ?**

Quant au faisceau Sud qui nous frôle, notons que le territoire Centre Essonne Seine-Orge autour d'Evry, est pour le SDRIF un territoire stratégique ,de même qu'incidemment on apprend que Milly-la-forêt, bien proche de nous, est également dans cette zone stratégique qui relie Rambouillet à Fontainebleau (**encore un petit effort vers le sud et nous nous sentirions plus intégrés, moins esseulés et reliés à nos partenaires Essonniens du Parc Naturel régional du Gâtinais Français abondamment cités** (page 178 à 181)
Ces pôles d'emplois, de services et donc de logements, sont à conforter de façon à renforcer le développement économique de ces territoires hors agglomérations, tout en évitant un étalement trop important d'urbanisation dans les bourgs et villages non desservis par les transports en commun.

Il est évident que le canton de La Chapelle la Reine est très proche du canton de Milly la Forêt, et ne peut que bénéficier d'un développement de son voisin.

Encore une fois, la Région et l'Etat ont-ils envie de renforcer ces pôles, plutôt que de se contenter de renforcer les pôles de l'agglomération centrale, ce qui est évidemment beaucoup plus facile ?

C'est si vrai que dans le chapitre des secteurs d'urbanisation préférentielle, c'est le centre qui attire toute l'attention.
Il est symptomatique que le chapitre « les pôles de centralité à conforter hors agglomération centrale « ne fasse qu'une demi page avec, cependant, une carte bien éloquente sur la page de gauche qui démontre visuellement le centralisme de la démarche des rédacteurs.

Nos communes ne figurent ni dans le secteur d'urbanisation préférentielle ni dans les secteurs d'urbanisation conditionnelle, mais dans le secteur de

développement modéré (bourgs, villages et hameaux), ce qui paraît normal, à condition que l'on ne transforme pas « **mesuré** » en « **stagnant** » ou « **strictement limité** »
Il est, en effet, rappelé que le développement d'urbanisation doit être modéré et s'opérer prioritairement à l'intérieur du tissu urbain existant en cohérence avec l'objectif de densification.

Les extensions doivent être limitées et rechercher la plus grande compacité possible autour de l'urbanisation existante.

A l'échéance de quinze ans, les extensions ne doivent pas excéder 10 % de l'espace urbanisé communal, à la date d'approbation du SDRIF et ne doivent pas excéder 15 % de cette surface de référence à l'échéance de 30 ans.

C'est dire que les autorités qui ont donné leur avis sur notre projet de PLU (notamment le Préfet de Seine et Marne et le PNR) **nous ont bridé injustement**, puisque notre PLU va ouvrir, de leur fait, à l'urbanisation, largement moins de 10 % de l'espace actuellement urbanisé et, si l'on ajoute la zone à urbaniser (ZAU) largement moins de 15 %.

Rappelons que notre village qui comptait 400 habitants dans les années 1965 a été sauvé par la création du lotissement et a doublé de population (environ 800).en 40 ans

Le caractère de notre village serait-il sensiblement modifié si en 20 ou 25 ans (une génération) la population passait de 800 à 1.200 habitants ?

Développement modéré : oui ! développement bloqué : non ! Pour la bonne raison que si on ne peut construire dans ce village quelques dizaines de maisons en dix ans, les jeunes ménages ne viendront plus, c'est à dire que les effectifs scolaires stagneront et diminueront, et qu'il y aura un exode vers des villes ou villages plus accueillants ou plus urbanisés ou urbanisables, et qu'ainsi la population de notre village diminuera inexorablement.

Jean-Paul CLÉMENT
Maire adjoint de Villiers-sous-Grez

ANNEXE
--La Seine et Marne représente 5.915 km2 (sur 12000 km2 pour la Région) 514 communes (sur 2280) et 1.261.000 habitants (sur 11.400.000 y compris Paris)
--le Nord Seine et Marnais est à 75 % environ en Communautés de Communes -Communautés d'agglomération ou Syndicat d'agglomération nouvelle tandis que la proportion est à peu près inverse pour le sud Seine et Marnais.
La population de l'île de France en 2030 pourrait se situer entre 12.000.000 et 13.200.000 d'habitants pour une population française de 64.100.000 à 70.400.000.

UNE VILLARONNE A L'HONNEUR

Nous habitons un village en bordure de forêt dans une région privilégiée pour un sport familial et ludique : **la course d'orientation.**
Nous comptons parmi nos habitants la championne de France 2008 (catégorie dame 35) de cette spécialité : **Sandra Olivier.** En plus d'être une très bonne orienteuse, c'est aussi l'entraîneur du club Balise 77 dont nous sommes plusieurs adhérents à Villiers. Je vais essayer de vous présenter ce sport en quelques lignes.



Tous, nous avons joué, étant enfants, à la chasse au trésor. La recherche d'indices cachés ici et là en forêt, grâce à une carte. Et bien, nous sommes de grands enfants en course d'orientation, nous avons une carte, une boussole et nous devons trouver des balises qui sont représentées sur notre carte.
Le parcours peut se faire en marchant, ou en courant. Mais attention, nous avons un spécialiste de la course, qui durant quelques temps oubliait les balises ; donc on finissait plus vite que lui en marchant.

Les entraînements se déroulent le samedi et le mercredi après-midi. Les enfants de tout âge nous accompagnent et s'en donnent à coeur joie en forêt. L'ambiance est très sympa. Et même, ceux qui se perdent comme moi en voiture, les cartes routières étant du charabia pour eux, peuvent être bon en orientation. La preuve, j'ai réussi à être classée devant notre championne de France (on ne dira pas qu'elle s'était trompée de balise !).
Enfin, si vous voulez vous renseigner et nous rejoindre n'hésitez pas à contacter Sandra.

Marieke EL HOUSNI

1er SALON DU LIVRE ET DU PATRIMOINE

Le pari un peu fou a été gagné.

Entre 400 et 500 personnes se sont pressées dès 10 heures du matin (c'était même la cohue au moment du vernissage) et jusqu'à 18heures le soir.

Bien sûr, ils étaient attirés par les dédicaces des auteurs et notamment de Bernard GIRAUDEAU qui a dédicacé plus de 150 ouvrages (plus que la veille à Strasbourg !) mais aussi les autres qui ont vendu et dédicacé entre 15 et 40 ouvrages chacun.

Que tous ces auteurs qui ont assuré le succès soient chaudement remerciés et naturellement au premier chef, Bernard GIRAUDEAU, si chaleureux, si simple et si digne.

Merci également à nos libraires qui, un peu débordés par les achats, ont été obligés de se réapprovisionner à l'heure du déjeuner.

Merci également aux Responsables des trois stands du Patrimoine : les Amis du Patrimoine du Canton de la Chapelle la Reine ,le Parc Naturel Régional du Gatinais Français et l'Association Sauvebois.

Une mention spéciale pour Nelly AMIOT, Présidente de Sauvebois et secrétaire générale de l'Association des amis du patrimoine du canton de la Chapelle la Reine, et Maurice MICHOU, Trésorier de Sauvebois qui n'ont pratiquement pas quitté les deux stands.

Ils avaient raison, car les visiteurs venus pour les livres, se sont longuement attardés sur ces deux stands où figuraient de nombreuses photos et plans pour l'un et des vieux outils du bois pour l'autre .

Merci à tous les visiteurs venus de Villiers sous Grez, des alentours et même de loin … et du Loing !, Les auteurs et les libraires ont noté la qualité des visiteurs qui n'étaient pas des figurants et des touristes, mais des gens venus pour acheter, se faire dédicacer des livres par les auteurs, et bavarder avec eux.

C'est donc dans une ambiance extraordinaire, devant 200 personnes, qu'Alain CHAMPION, Maire de Villiers-sous-Grez, Jean-Paul CLÉMENT, organisateur de l'exposition ont remercié l'équipe de l'Amicale villaronne qui a assuré la réussite de cette manifestation.

Pierre BACQUÉ, Conseiller général a souligné la performance de notre petit village, unique en son genre, puisque les deux autres manifestations de ce type dans le Sud Seine et marnais sont Melun et Nemours (bourgades un peu plus importantes !!!), et nous a incité à récidiver, ainsi que Didier JULIA, Député de la circonscription qui a joint ses félicitations au concert de louanges.

Forte de ce succès, l'Amicale villaronne a décidé de proposer à la municipalité d'organiser un deuxième Salon du Livre et du Patrimoine, mais à une époque différente, pour tenir compte du résultat négatif du Concours de Nouvelles pour enfants et adolescents

Il apparaît en effet que pour que les enfants et adolescents participent à ce concours, il faut que celui-ci se passe nettement après la rentrée des classes de septembre, afin que les Professeurs des écoles et les Professeurs des collèges ou des lycées puissent les inciter à participer et les suivre dans la rédaction de la Nouvelle dont il faudra choisir un thème.

La date du 3ème dimanche de mars a donc été retenue et le conseil municipal a décidé dans son principe que le 2ème Salon du Livre et du Patrimoine se tiendrait le dimanche 15 mars 2009.

Naturellement, il appartiendra à la nouvelle municipalité élue en mars 2008 de confirmer cette date.

Outre les dix écrivains qui ont participé aux séances de dédicace (Bernard GIRAUDEAU, , Stéphane ALLIX, Dominique AUFFRADET, Catherine ARMESSEN, Jacques CASSABOIS, Delphine CHAUVIN-PELLETIER, Nicole CHIBNEFF-BRUNEAU, Jean-Pierre DINTILHAC Jacques GOURGUECHON, Elizabeth JOLY, il sera fait appel à d'autres écrivains régionaux ou nationaux et peut-être, sur la suggestion de Bernard GIRAUDEAU, il pourrait être organisé un débat et des lectures dans le cadre d'un café littéraire qui pourrait se tenir la veille, samedi 14 mars.

D'ores et déjà, l'un des buts de cette manifestation a été atteint : celui d'augmenter la fréquentation de la bibliothèque municipale.

Deux nouveaux lecteurs sont déjà venus, et compte tenu des réponses des 40 Villarons au questionnaire, nul doute que la fréquentation de la bibliothèque devrait augmenter.

Par ailleurs, les élèves du CP sont actuellement pour un an à Villiers-sous-Grez et seront emmenés par leur Maître périodiquement à la bibliothèque pour que celui-ci les familiarise avec les livres.

Le bibliobus a apporté non seulement des livres pour les adultes mais quantité de livres pour les enfants, qui sont les bienvenus accompagnés ou non de leurs parents. (mercredi de 17h30 à 18h30 et samedi de 17h à 19h (voir liste des livres empruntés à la médiathèque départementale ou achetés par la bibliothèque).

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE VILLIERS SOUS GREZ

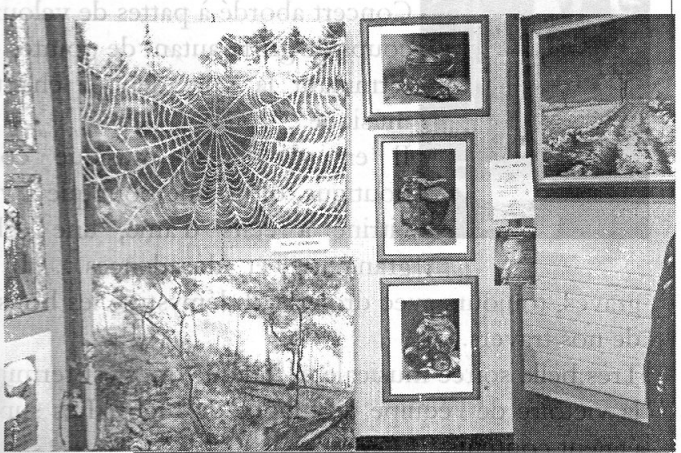
LISTE DES OUVRAGES ACHETÉS AU 1er SALON DU LIVRE ET DU PATRIMOINE DE VILLIERS-SOUS-GREZ

Les dames de nage de Bernard GIRAUDEAU
Le marin à l'encre de Bernard GIRAUDEAU
Les contes d'humahuaca (jeunesse) de Bernard GIRAUDEAU
Rendez nous la justice de Jean-Pierre DINTILHAC
Dental poursuit de Nicole CHBNEFF-BRUNEAU
Dérapage de Catherine ARMESSEN
Manipulations de Catherine ARMESSEN
Afghanistan de Stéphane ALLIX
Extraterrestre,l'enquête de Stéphane ALLIX
La chasse à la perdrix grise de Dominique AUFFRADET
Antigoe 456 de jacques CASSABOIS
Tristan et Yseut de Jacques CASSABOIS
La prison, illustré par Delphine CHAUVIN-PELLETIER
L'aube, le soir ou la nuit de Yasmina REZA
Ni d'Eve ni d'Adam, de Amélie NOTHOMB
Le rapport de Brodeck, de Philippe CLAUDEL
Histoire de Lisey, de S. KING
Parce que je t 'aime, G. MUSSO
Cendrillon, de E. REINHARDT
Les enfants de la liberté, de M. LEVI
Millenium, volume 2, la fille qui rèvait S. LARSSON
Millénium , volume 3 La reine dans le palais S.LARSSON
Tom est mort, de Marie DARRIEUSSECQ
A l'abri de rien, de O. ADAM
L'erreur est humaine, de Woody ALLEN
Zoli, de Colum Mc CANN@
La physique des catastrophes, de Marisha. PESSL
Le chant de la mission, de John LE CARRÉ
Dictionnaire de la langue du vin, de Martine COUTIER
Voyage au pays du vin : Françoise ARGOT DUTARD,
Je m'appelle François de C DANTZIG…
Baisers de cinéma, d'Eric FOTTORINO
Alabama song, de Gilles LEROY (prix Goncourt)
Un roi sans lendemain, de Christophe DONNER
Brève de comptoir, l'anniversaire de Jean-Marie GOURIO

4ÈME SALON D'AUTOMNE DE VILLIERS-SOUS-GREZ



Avec un vernissage particulièrement réussi, le 4ème Salon d'automne de Villiers sous Grez s'est déroulé du 1er au 4 novembre . Environ 300 personnes ont visité une exposition très variée, riche en talents (29 peintres, et 5 sculpteurs ont exposé leurs oeuvres) . Je tiens à remercier toutes les personnes qui, par leur présence et leur aide, ont contribué à la réussite de ce salon et notamment Pierre BACQUÉ, Conseiller général qui a présidé le vernissage et Alain CHAMPION, Maire de Villiers-sous-Grez qui a présidé la fermeture et la remise du prix du public.



Peintures de Nicole Cardon

Peintures de Nati Colas

Nati COLAS



Vue du salon
<==

Sculpture de Catherine Vandercapelle
==>



CARNET

Naissances

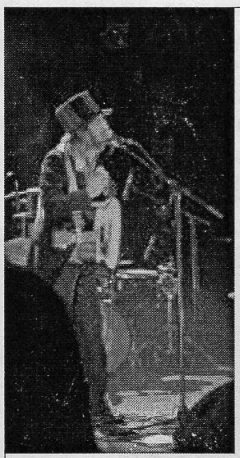
Carla Rossi	14 mai
Aelig Bedouet	13 juin
Elyna Bouquin - - Carvalho	29 juillet
Raphaël Boulai	28 août
Stanislas Belzunce	9 septembre

Décès

Marie-Louise Verger	3 mai
Philippe Morlon	3 septembre
Yolande Daffy	4 novembre
André Daffy	13 novembre

Mariages

Julien Canault et Aline Pouzot	19 mai
Denis Delplanche et Michèle Jeannin	16 juin
Jean-Pierre Belzunce et Nathalie Augibaud	7 juillet
Vincent Vartabedian et Céline Ferré	28 juillet
Sébastien Canac et Mathilde Gauthier	1er septembre



M.PYL

Le 6 octobre à 20h 45 Monsieur Pyl et ses musiciens, Oliver Foxy et Tituchko, ont relevé le défi d'affronter la concurrence des « All blacks » ! Avec succès.

Concert abordé à pattes de velours, poursuivi à petits coups de griffe autant de pointes d'humour, le tout se terminant la salle debout chantant et scandant la musique.

Il en va de sa musique comme d'une petite boutique, dit-il, une boutique à visages humains, une vitrine à états d'âme, une échoppe à moralités, grandeurs et décadences… Il aborde des sujets graves, toujours avec drôlerie, il démystifie les bons sentiments, se joue de nos travers.

Très belle soirée musicale et ludique qui s'est terminée par l'annonce de la victoire de l'équipe de France de rugby. Les supporters de tout poil étaient contents.

I. M.

RÉSURECTION DU CINÉ-CLUB DE VILLIERS-SOUS-GREZ.

Le ciné-club de Villiers-sous-Grez créé et animé avec un grand dévouement par André ORTS, puis plus tard par Frédéric POULAIN, va revivre avec une formule un peu changée.

les films choisis seront des films adaptant à l'écran des livres tels que

LES AMES GRISES-UN LONG DIMANCHE DE FIANCAILLES

LE HUSSARD SUR LE TOIT

MONFRÈRE EST FILS UNIQUE

etc.... le film sera projeté après une rapide présentation et un débat sera organisé après la projection.

La première séance aura lieu le dimanche 13 janvier 2008 à 16 heures après les voeux du Maire et la Galette des rois et sera gratuite.

Agenda

Conseil Municipal (mairie 5 rue de Larchant, tel 01 64 24 21 03)

dimanche 13 janvier 14h00	Vœux du maire et galette
17 janvier au 18 février 2008	Recensement dans tout le village

Pratique

mercredi 5 décembre	Collecte sélective
mardi 18 décembre	Ramassage des monstres
mercredi 19 décembre	Collecte sélective

Récréatif

dimanche 2 décembre 12h30	Repas des anciens au foyer, Municipalité
dimanche 16 décembre 14h30	Noël des enfants, Municipalité et Amicale
dimanche 13 janvier 16h00	Ciné club au foyer avec présentation et débat

TRANSPORTS DE LA MAIRIE

Nemours, marché 4€
tous les **mercredi**
départ "centre" 8h50
retour 11h00
1° et 3° samedi
départ "centre" 9h40.
retour 10h50.

Villiers-en-Bière, Carrefour
4° jeudi 8€
départ "centre" 10h00.
retour 14h00.

Bus pour Fontainebleau
le vendredi
départ "centre" 9 h 00
"Croix-Lambert" 9 h 05
retour Villiers 11 h 45